



Taux de taxation résidentielle et agricole - 2022

\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation	Matane	Petit-Matane	Saint-Jérôme	Saint-Luc
Résiduel (résidentiel)	1.41	1.41	1.41	1.41
Agricole	1.13	1.13	1.13	1.13
Six logements et plus	1.41	1.41	1.41	1.41

Tarification - 2022

Par unité	Matane	Petit-Matane	Saint-Jérôme	Saint-Luc
	\$	\$	\$	\$
Aqueduc	197.00	197.00	197.00	197.00
Égout	232.00	232.00	n/a	232.00
Vidanges	128.00	128.00	128.00	128.00
Ramonage cheminée	30.00	30.00	30.00	30.00
Dettes mise à niveau de l'eau	46.36	39.63	39.63	175.74
Dettes mise à niveau de l'égout	29.52	29.52	n/a	29.52
Dettes aqueduc règlement VM-179 au frontage (voir note 3)	n/a	15.62	n/a	n/a
Vidange des fosses septiques (voir note 2)	215.00	215.00	215.00	215.00

Taux de taxation non résidentiel et industrie - 2022

\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation	Matane	Petit-Matane	Saint-Jérôme	Saint-Luc
Terrains vagues desservis	2.31	2.31	2.31	2.31
Taxe sur les immeubles non résidentiels (INR)	2.40	2.40	2.40	2.40
Taxe sur les industries	3.17	3.17	3.17	3.17

Notes :

- Dans certains cas, une tarification de base relative au diamètre du compteur d'eau et, s'il y a lieu, pour sa consommation excédentaire (tarif à 0.87 \$ du mètre cube excédentaire).
- La vidange de fosse septique est applicable au quatre ans pour un chalet et au deux ans pour une résidence. Elle sera facturée en 2022 pour les résidences et en 2024 pour les deux catégories.
- Dettes aqueduc règlement VM-179 au frontage est un tarif au mètre linéaire.